La solidarité en action

L'Essentiel de l'activité 2024

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

Nos finances

Mario Papi
Trésorier national

« Le Secours populaire français repose sur l'engagement et l'action pour combattre les inégalités, la précarité, la misère. »

Si notre association est connue et reconnue par un public nombreux et divers en France et même ailleurs presque dans le monde entier, elle le doit aux valeurs sur lesquelles elle est basée et sur les principes qui guident les hommes, les femmes et les enfants qui agissent sur la planète pour que vive la solidarité.

En effet, le Secours populaire français repose sur l'engagement et l'action pour combattre les inégalités, la précarité, la misère.

Pour y parvenir, les collecteurs de notre association font appel à la générosité du public et créent les conditions de la mise en mouvement et de l'accès aux droits de celles et ceux que rejette le système social. Grâce à la générosité de nos nombreux donateurs, notre association est en capacité de répondre aux besoins exprimés par les personnes aidées, par des ressources diversifiées, qu'elles soient financières ou matérielles.

Cette indépendance sur le plan financier, ainsi que la capacité à répondre aux besoins exprimés par celles et ceux qui nous font part de leur mal-être, font du Secours populaire français une grande association de solidarité respectée depuis bientôt 80 ans.

Les bénévoles qui la composent tiennent à ce que chaque donateur, chaque donatrice, à travers ce bilan d'activité « La solidarité en action », soit clairement informé et surtout remercié pour sa fidèle générosité.

98
fédérations

651
comités locaux

98 000
bénévoles

La gouvernance au Secours populaire

L'élaboration collective et la décentralisation sont les principes moteurs de la gouvernance du Secours populaire, quel que soit l'échelon considéré.

Les instances de l'association élues tous les deux ans, lors des assemblées générales de comités, des congrès des fédérations et du Congrès national sont composées exclusivement des personnes attributaires de la carte officielle d'animateur-collecteur bénévole. Cette carte donne droit à prendre des initiatives, faire des propositions, participer aux décisions et être partie prenante des directions de l'association à tous les niveaux territoriaux. Les directions du Secours populaire font vivre la démarche d'éducation populaire dans l'ensemble du mouvement en impliquant toutes celles et tous ceux qui le souhaitent. Chaque instance des comités et fédérations gère en autonomie et bénéficie d'un pouvoir de décision au plus près des lieux d'action, dans le respect des règles de gestion et des procédures communes à toute l'association. La direction nationale est assurée par le Comité national en charge de la bonne application des orientations décidées los du Congrès national. Le Conseil d'administration et son émanation, le Secrétariat national, ont en charge la gestion de l'association.

L'Association nationale est quant à elle, au travers de ces instances, garante de la bonne organisation de la vie interne du Secours populaire. À ce titre, elle assure la mise en place du parrainage, accompagne la bonne organisation de la vie des instances dans les fédérations, coordonne et centralise les activités et édite les cartes pour l'ensemble des animateurs-collecteurs bénévoles du Secours populaire.

Dominique
Personne soutenue et bénévole à Brive-la-Gaillarde

Le Secours populaire m'aide au quotidien pour l'alimentation, les vêtements et les loisirs, en échange d'une participation symbolique. Je suis aussi partie en vacances grâce à l'association. Pendant une semaine on s'est promené, baigné et on a mangé des glaces. Cela faisait très longtemps que je n'étais pas partie en vacances. Après avoir passé des moments très difficiles, j'ai ressenti une grande quiétude. Je m'en souviendrai toujours.

Nos actions en France, en Europe et dans le monde

- solidarité alimentaire
- accès aux soins et à la prévention
- fêtes de fin d'année
- accès aux vacances
- accès à la culture
- accès au logement
- accès au sport
- accompagnement juridique

Répartition des ressources financières et matérielles en 2024

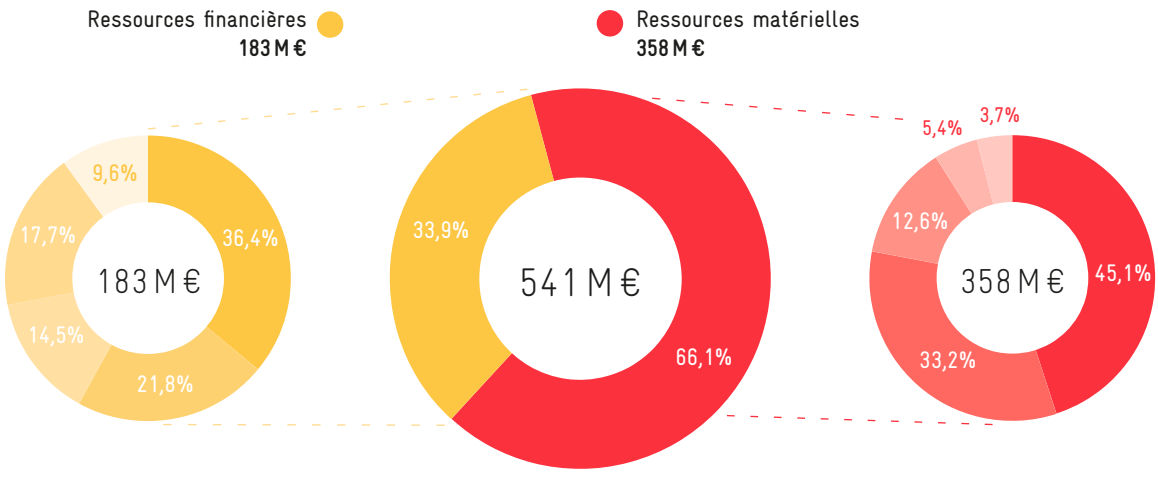

Répartition des ressources financières

- **36,4%** Produits de la générosité du public (dons, legs, mécénat) **67 M €**
- **21,8%** Subventions **40 M €**
- **14,5%** Produits d'initiatives de collecte (braderies, tombolas, manifestations, etc.) **27 M €**
- **17,7%** Autres produits divers (dont fonds dédiés) **33 M €**
- **9,6%** Participations des destinataires de la solidarité **18 M €**

Répartition des ressources matérielles

- **45,1%** Bénévolat **161 M €**
- **33,2%** Produits alimentaires **119 M €**
- **12,6%** Dons en nature neufs **45 M €**
- **5,4%** Prestations en nature **19 M €**
- **3,7%** Affichage gracieux et communication **13 M €**

Des ressources diversifiées

Le Secours populaire dispose d'une variété de sources de financement qui lui garantit son indépendance. Au-delà de la prééminence des dons matériels, des prestations en nature et du bénévolat, qui représentent **66%** de l'ensemble des ressources, il faut noter la diversité des ressources financières, composées de ressources issues de la générosité du public pour **36,4%** (réparties entre dons de particuliers, mécénat et legs), de subventions pour **21,8%**, de produits d'initiatives de collecte populaire (braderies, etc.) pour **14,5%**, d'autres produits divers pour **17,8%** qui sont constitués essentiellement d'utilisation des fonds dédiés collectés les années précédentes et de participations des destinataires de la solidarité pour **9,6%**, avec pour principe le non assistanat et la préservation de la dignité.

Emploi des ressources financières et matérielles en 2024

Hors dotations aux provisions, résultat de l'exercice et reports en fonds dédiés*

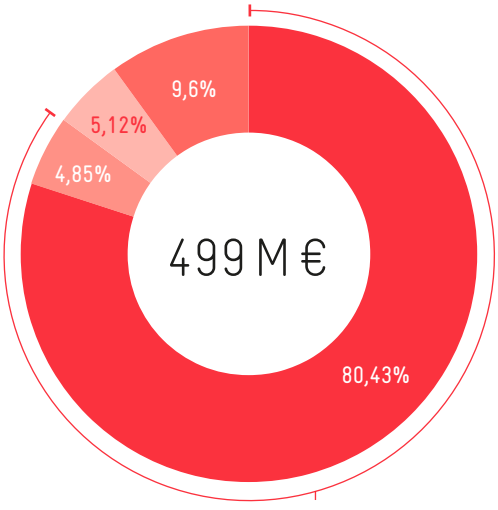

- **80,43%** Actions de solidarité en France **402 M €**
- **4,85%** Actions de solidarité à l'étranger **24 M €**
- **5,12%** Frais de recherche de fonds **26 M €**
- **9,6%** Frais de fonctionnement **48 M €**

Les actions de solidarité (missions sociales) représentent

85%

des emplois matériels et financiers en 2024.

* Les dotations aux provisions s'élèvent à 0,2 million d'euros en 2024. Le résultat de l'exercice est de 19,2 millions d'euros en 2024. Les reports en fonds dédiés sont des ressources spécifiques collectées en 2024 qui n'ont pas été totalement dépensées dans l'année (il peut s'agir de financements reçus pour plusieurs années) et que l'association s'engage à utiliser conformément aux souhaits des donateurs. Ils représentent 22,6 millions d'euros en 2024.

Avec 100€ de générosité du public

- **86,74 €** Actions de solidarité en France et dans le monde
- **13,26 €** Report en fonds dédiés

En 2024, les produits de la générosité du public ont été utilisés pour les actions de solidarité en France et dans le monde à hauteur de **86,8 %** (soit 61,2 millions d'euros). Le solde a été reporté en fonds dédiés pour être utilisé l'année prochaine ou les suivantes afin de pérenniser les actions et respecter le souhait des donateurs.

8,2 millions
d'heures de bénévolat ont été réalisées cette année.

Effet multiplicateur de la solidarité

Avec 100 € de recettes financières, le SPF a réalisé pour 265 € d'actions de solidarité matérielle et financière en France et dans le monde.

100 € → 265 €

Grâce à l'engagement des 98 000 bénévoles, vos dons agissent.

L'effet multiplicateur, ou effet levier, illustre la complémentarité des solidarités financière et matérielle. Il est calculé à partir du montant de nos missions sociales en France et dans le monde (113 millions d'euros de dépenses financières et 313 millions d'euros de valorisation des contributions volontaires en nature). Cette somme est ensuite rapportée aux ressources financières utilisées en 2024 (161 M€, c'est le total des ressources financières diminué des reports de fonds dédiés sur l'année suivante).

Ainsi, en 2024, pour 100 € reçus, le Secours populaire a réalisé l'équivalent de 265 € de solidarité matérielle ou financière. Ce ratio illustre précisément l'importance de la mise en mouvement du bénévolat et de la complémentarité nécessaire des différentes formes de solidarité populaire.

Cet effet multiplicateur permet chaque année au Secours populaire de mettre en œuvre de nombreuses actions de solidarité en France et dans le monde. Grâce à l'engagement des 98 000 bénévoles, vos dons agissent.

Les contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature représentent l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association des biens ou d'autres services à titre gratuit. Elles concernent notamment la valorisation des 8,2 millions d'heures de bénévolat, l'affichage gracieux, les prestations gratuites, les mises à disposition de locaux, les mises à disposition de salariés en mécénat de compétence, les produits alimentaires issus des collectes alimentaires ou du SEAA (Soutien européen à l'aide alimentaire), les dons en nature neufs. En 2024, elles représentent près de 358 millions d'euros, soit 66% du total des ressources dont 30% au titre du bénévolat en France et dans le monde.

Solidarité dans le monde

Répartition des budgets selon la zone géographique

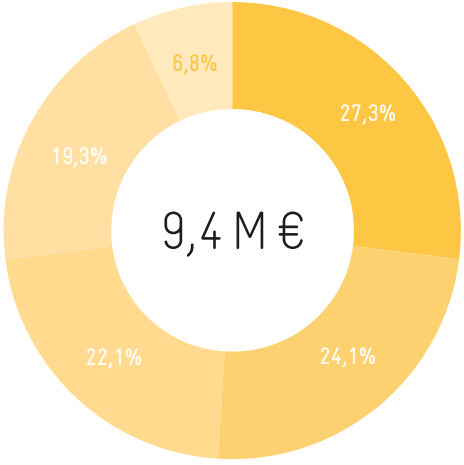

- 27,3% Afrique **2,6 M €**
- 24,1% Moyen-Orient **2,3 M €**
- 22,1% Amérique **2,1 M €**
- 19,3% Europe **1,8 M €**
- 6,8% Asie **0,6 M €**
- 0,4% Océanie **0,03 M €**

Solidarité en France

Répartition des budgets selon l'activité

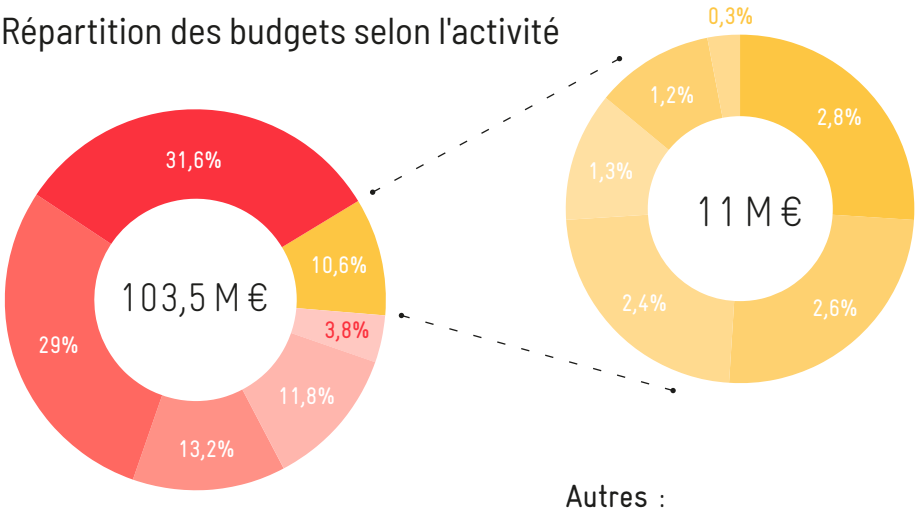

- **31,6%** Alimentaire — **32,7 M €**
- **29%** Pauvreté Précarité (permanences d'accueil, fracture numérique, éducation populaire, etc.) — **30 M €**
- **13,2%** Animation du réseau solidarité en France — **13,7 M €**
- **11,8%** Vacances et Journées bonheur — **12,2 M €**
- **3,8%** Pères Noël verts — **3,9 M €**
- **10,6%** Autres — **11 M €**

Autres :

- **2,8%** Loisirs, sport, culture — **2,8 M €**
- **2,6%** Logement — **2,7 M €**
- **2,4%** Formation des bénévoles — **2,5 M €**
- **1,3%** Vestimentaire — **1,4 M €**
- **1,2%** Santé — **1,3 M €**
- **0,3%** Urgences — **0,3 M €**

Évaluation et contrôle des actions conduites

Les comptes annuels combinés du Secours populaire sont certifiés par un commissaire aux comptes chaque année. De plus, en 2024, ce sont 66 fédérations, comités locaux et conseil de région qui ont été contrôlés par un commissaire aux comptes.

Le Comité de la charte du don en confiance, organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public, a renouvelé son agrément au Secours populaire en décembre 2022 pour une durée de 3 ans.

Dans le cadre d'un financement de la Direction générale de la cohésion sociale, une évaluation de nos actions sur la pauvreté et la précarité est réalisée tous les 3 ans.

Pour les projets cofinancés par l'Agence française de développement, le Centre de crise et de soutien ou l'Union européenne, des audits sont réalisés systématiquement.

Patrimoine

57,9 M €

Locaux
Terrains et bâtiments

6,2 M €

Matériel logistique
Chambres froides, racks de stockage, etc.

6,9 M €

Matériel de transport

0,7 M €

Matériel de bureau et informatique

Trésorerie

La trésorerie comprend les valeurs mobilières de placement et les disponibilités. Elle s'élève à 177,5 millions d'euros fin 2024, en augmentation de 6% par rapport à 2023. Ces fonds se retrouvent sur les comptes bancaires du Secours populaire au 31 décembre 2024. Ils seront dépensés en 2025.

Politique de réserves

Le Secours populaire a su se constituer des réserves suffisantes pour faire face aux aléas de collecte et aux événements exceptionnels. Lors de catastrophes naturelles ou d'urgences, elles permettent au Secours populaire de débloquer rapidement des fonds pour agir sur le terrain. Elles permettent aussi la continuité des actions de l'association en cas de situation financière difficile, due par exemple à une baisse des ressources. Le Secours populaire préconise comme règle de bonne pratique en matière de réserves de disposer de l'équivalent de 6 à 9 mois de dépenses globales pour les comités locaux, et de 9 à 12 mois pour les fédérations départementales. Au niveau national en 2024, les réserves représentent 9 mois de dépenses globales.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés représentent les ressources qui n'ont pas été totalement consommées durant l'année 2024 et que l'association s'engage à utiliser conformément aux souhaits des donateurs. Fin 2024, les fonds dédiés représentent 47,5 millions d'euros : 7,7 millions d'euros sont dédiés à l'aide alimentaire, 5,6 millions d'euros aux mesures d'accompagnement, 3,8 millions d'euros à l'urgence cyclone à Mayotte et 2,4 millions d'euros à l'urgence séisme au Maroc, 3,2 millions d'euros à la guerre en Ukraine et ses conséquences, 1,2 million d'euros en faveur de l'accès au sport. Enfin, 4,3 millions d'euros sont liés à des legs ou assurances-vie destinés à financer des immobilisations et amortissables au même rythme que les immobilisations financées.

Fonds propres et résultat de l'exercice

Les fonds propres s'élèvent à 200 millions d'euros, ils représentent 66,4% du total du bilan ce qui témoigne du degré d'autonomie financière de l'association. Les fonds statutaires représentent 27,3 millions d'euros, les réserves pour projet associatif 36 millions d'euros. Le report à nouveau est de 104 millions d'euros. L'ensemble concourt à la solidité financière de l'association, ainsi que les subventions d'investissements nettes qui s'élèvent à 13,3 millions d'euros. Le résultat de l'exercice s'établit à 19,2 millions d'euros en 2024, dont 506 000 euros sont des fonds issus de la générosité du public.

Bilan simplifié (en milliers d'euros)

Actif Net	2024	2023
Immobilisations	83 955	84 208
Créances et stocks	38 279	32 961
Disponibilités	86 406	84 468
Valeurs mobilières de placement	91 138	82 766
Charges constatées d'avance	1 533	1 122
Total	**301 311**	**285 525**

Passif Net	2024	2023
Fonds propres	200 019	181 159
Écart de combinaison	199	174
Fonds reportés liés aux legs	12 819	11 194
Fonds dédiés	47 552	44 844
Provisions pour risques et charges	890	4 272
Dettes	39 832	43 882
Total	**301 311**	**285 525**

Nos partenaires

Entreprises et fondations d'entreprises

Institutions

Pour un monde plus juste et plus solidaire.

Faites un don, rejoignez-nous.

secourspopulaire.fr

Don en Confiance
VOTRE DON, NOTRE ENGAGEMENT

Secours populaire français
9/11 rue Froissart
75140 PARIS cedex 03

Merci de votre soutien. Votre don ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 75 % du montant de votre versement, dans la limite du plafond de 1000 € jusqu'au 31 décembre 2025. Au-delà de ce plafond, la réduction est de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Photos : © Maïté Baldi, Nathalie Bardou, BESME, Valentina Camu, Christophe Da Silva, DPNA, Stéphane Duprat, Jean-François Fort, Nelson Navin, Anaïs Oudart, PMRS, Jean-Marie Rayapen, Victor Suarez – Illustrations et mise en page : **studio-tangram.com**